



# Compte rendu du conseil municipal

Séance du samedi 25 juillet

N° 4/2009

Excusée : Marie-Françoise Petitot qui donne pouvoir à Alain Guillot

## **A**ménagement de sécurité routière

### **Contrat Ambition Côte d'Or**

Lors d'un précédent compte-rendu, vous avez été informés qu'un aménagement de sécurité routière était étudié dans la traversée du hameau de Prairay. L'étude, confiée aux services des routes du Conseil Général, aboutit à un devis global d'environ 1588 euros HT. Nous avons sollicité une subvention au titre des amendes de police (versement aux collectivités du montant des amendes perçues par l'état). Cette subvention, d'un montant de 535 euros (33%) nous a été accordée.

Parallèlement, nous étudions, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine, l'aménagement du carrefour entre la D103 et le chemin de la Grand Vie, à la sortie de Francheville. Les poids lourds qui empruntent le chemin pour se rendre à la déchetterie ou à la plateforme de stockage de bois déchiqueté ont des difficultés pour manœuvrer au carrefour, ce qui engendre une gêne à la circulation et un manque de sécurité pour les usagers. Le coût estimé pour la commune est de 15000 euros, subventionné à 50% par le Conseil Général. (la Communauté de Communes prendra en charge l'aspect foncier du programme : achat d'une parcelle de terrain pour élargir le croisement, bornage, frais notariés, soit environ 5000 euros).

Afin d'obtenir des subventions supplémentaires de l'ordre de 80% sur ces deux opérations, le maire propose aux conseillers de les inscrire dans le "Contrat Ambition Côte d'Or" qui sera prochainement conclu entre le Conseil Général, la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine, et la Communauté de Communes Forêt Lavières et Suzon (Darois, Hauteville, Savigny-le-Sec, Etaules, Prenois). Des axes de travail ont été définis entre les deux communautés de communes, qui portent sur la sécurité routière, le développement économique, les services à la personne et le tourisme. Ce contrat est l'occasion pour les collectivités de développer leurs territoires en s'appuyant sur l'aide financière du Conseil Général.

Le conseil, à l'unanimité, délibère favorablement à cette proposition, et les deux opérations de sécurité routière seront inscrites au Contrat Ambition Côte d'Or.

## **A**dhésion au Syndicat Intercommunal de la Tille supérieure, de l'Ignon et de la Venelle

La création de ce nouveau syndicat, proposé par les communes de Grancey-le-Château, Marey-sur-Tille, Is-sur-Tille, Marcilly-sur-Tille, Selongey, Courtivron, regrouperait 52 communes, dont Francheville, des communes de la Haute-Marne, et fusionnerait 3 syndicats existants. Il a pour but la protection des cours d'eau, l'entretien des berges et le maintien du bon état de la ressource en eau. Les projets de statuts et l'arrêté de création du préfet de la Côte d'Or, font apparaître, sur le territoire de la commune, des ruisseaux temporaires et des fossés qui seraient dans le bassin versant de la Tille. D'autre part, la participation financière de la commune à ce nouveau syndicat est aujourd'hui estimée à 1000 euros par an. Le maire précise que la commune adhère déjà à un syndicat de ce type, par l'intermédiaire du syndicat du site du Val Suzon. Il s'agit du SMEABOA (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et des ses Affluents). Après délibération, le conseil décide de ne pas adhérer à ce nouveau syndicat.

## C Commission travaux

**Réfection de la toiture de la "Cabane du Cygne"**: Le maire remercie les conseillers et les bénévoles qui ont participé à cette réfection plusieurs samedis de suite. Le toit est à présent terminé, à part quelques tuiles faïtières manquantes, et la zinguerie que nous confierons prochainement à un artisan.

**Salle des fêtes** : la consultation lancée pour le choix d'un cabinet d'architecte a permis de recevoir 18 dossiers de candidature. Ces dossiers seront examinés le 29 juillet avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) afin d'en sélectionner 3 qui seront auditionnés en septembre.

**Lavoir de la mare** : une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Général dans le cadre de son plan de relance, afin d'effectuer les travaux de réfection de la zinguerie. L'accord de subvention a été notifié il y a peu par les services du Conseil Général (50% des 1900 euros HT), et les travaux débiteront prochainement.

**Isolation acoustique de la cantine** : la DRIRE nous accorde une subvention de 50% sur le montant des travaux permettant la correction acoustique de la salle de la cantine scolaire à La Clairière. Les travaux débiteront le 31 août et ne devraient durer que quelques jours. Exceptionnellement, les enfants déjeuneront dans la salle commune de La Clairière tant que les travaux ne seront pas terminés.

## C Commission scolaire

**Plan "Ecoles Numériques Rurales"** : le Ministère de l'Education Nationale a lancé une opération consistant à doter les écoles rurales de matériels informatiques performants (tableau blanc interactif, classe mobile composée de micro ordinateurs portables). Cette opération est subventionnée à 80%, et le conseil a conscience de la vétusté et de l'obsolescence d'une grande partie du matériel actuellement en service à l'école. Aussi, après avoir consulté les enseignantes et les délégués de parents d'élèves, le conseil a décidé de proposer sa candidature à ce programme. Notre dossier a été déclaré conforme au cahier des charges de l'éducation nationale par l'inspecteur d'académie, mais non retenu dans la première phase de délégation des crédits... L'inspecteur d'académie nous informe que notre candidature sera à nouveau examinée lors de la seconde phase de délégation des crédits. A suivre, donc...

**Opération "Un fruit à la récré"** : pilotée par l'Union Européenne, cette action vise à distribuer, une fois par semaine, un fruit aux élèves de l'école, à leur faire découvrir des saveurs ou des fruits (ou légumes) nouveaux. Jacqueline Burkhalter a accepté de prendre cette distribution en charge pendant la prochaine année scolaire. Le coût sera pris en charge pour moitié par l'Union Européenne, et pour moitié par la commune.

**Distributeurs de papier essuie-mains** : à la demande des délégués de parents d'élèves, des distributeurs de papier essuie-mains, plus hygiéniques, seront installés dans les sanitaires de l'école afin de remplacer les serviettes éponge.

## Q Questions diverses

**Association "Francheville comme on l'aime"** : le président de l'association demande à ce que le site Internet de la commune réserve une page à son association, avec un lien vers un site de discussion. Le conseil, après en avoir débattu, approuve la création de cette page, mais refuse qu'un lien vers un site de discussion y apparaisse. Cette page comportera donc le libellé de l'association, la composition de son bureau, et une adresse de contact. Les pages qui référencent les associations présentes dans la commune seront toutes identiques, sauf pour le Foyer Rural qui continuera de pouvoir y annoncer ses activités.

**Eclairage de la rue de la Côte du Soucy** : le système d'éclairage ne dispose pas d'un dispositif permettant d'avoir de la lumière toute la nuit le samedi soir. M. Guichard, habitant de cette rue a sollicité le maire afin qu'il remédie à ce désagrément. D'après le SICECO (Syndicat d'Electrification), le coût d'un nouveau système d'horloge est de l'ordre de 100 euros (hors coût de la pose) . Un courrier sera adressé à cet organisme afin d'obtenir un devis chiffré complet.

**Voyage fleurissement dans les Vosges** : le Pays Seine et Tilles organise un voyage d'une journée dans les Vosges dont le thème est le fleurissement dans les communes. Trois personnes de la commission fleurissement sont intéressées, et le maire propose qu'une partie du coût de la journée soit prise en charge par le budget communal. Le conseil accepte cette suggestion : sur les 60 euros par personne, le conseil en prendra 40 à sa charge, soit une dépense de 120 euros.

## Informations

**Tribunal paritaire des baux ruraux** : l'élection des représentants (bailleurs et preneurs) au tribunal des baux ruraux aura lieu en janvier 2010. Les personnes concernées doivent se faire inscrire sur une liste électorale à la mairie **avant le 31 août**, délai de rigueur imposé par la préfecture. Il s'agit des propriétaires et exploitants de terres ou de bâtiments agricoles ou forestiers.

**Bibliobus** : le passage du bibliobus départemental aura lieu le 14 septembre à 11h00 à l'école.

**Passeports biométriques** : les demandes de passeports se font désormais dans des stations équipées de matériel photographique. Une telle station existe à la mairie de Saint-Seine-l'Abbaye, mais vous avez la possibilité de demander un passeport dans n'importe quelle station (Dijon, Talant, Chenôve...). Le dossier "papier" à remplir avant la demande peut néanmoins être retiré à la mairie.

Horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Seine : lundi de 10h30 à 12h30 et jeudi de 13h30 à 15h30.

**Ordures ménagères** : des containers sont en vente à la Communauté de Communes du Pays de Saint Seine. (container de 120 litres, de 180 litres, ou de 250 litres). S'adresser à la CCPSS au 03.80.35.07.51 afin de connaître les tarifs et la disponibilité.

**Restrictions d'eau** : un arrêté préfectoral récemment paru limite ou interdit certaines consommations d'eau, notamment pour l'arrosage des jardins, le lavage des voitures, le remplissage des piscines, le lavage des façades ou des toitures. Un extrait de cet arrêté est affiché à l'extérieur de la mairie, ainsi qu'au panneau d'affichage de Prairay. L'arrêté complet est disponible en mairie.

**Formation aux premiers secours** : une formation aux gestes de premiers secours est proposée par le centre de secours de Saint-Seine-l'Abbaye. Le coût de cette formation est de 60 euros par personne, et ouverte à tous, à partir de l'âge de 14 ans. (Les sociétaires de Groupama se verront pris en charge à hauteur de 30 euros par leur assurance). Les dates et le lieu de cette formation seront précisés ultérieurement, en fonction du nombre de personnes intéressées. Inscription au secrétariat de mairie.

**Numéo** : des problèmes récurrents de connexion à Internet apparaissent à nouveau depuis quelques semaines. Il est important que les personnes constatant un dysfonctionnement appellent les services techniques de Numéo afin de le signaler. Parallèlement, il faut avertir la mairie de ces dysfonctionnement afin que nous fassions remonter l'information à la fois aux responsables de Numéo, au Conseil Général et au Conseil Régional.

**14 juillet** : le conseil remercie vivement Lys et Hubert Mony qui ont permis l'organisation du repas du 14 juillet sous leur hangar.

Deux parapluies y ont été trouvés le lendemain : ils sont disponibles au secrétariat.